

manifesté leur préférence pour les candidats de ce côté-ci de la Chambre. J'ai entendu l'honorable ministre des finances dire que les employés civils devaient tout simplement voter, et que toute démarche en dehors de là les exposerait à des reproches. Malgré cela voici un employé de la Chambre qui non seulement essaie de changer mais change la manière de publier les rapports d'élections du Canada. Cela n'est pas contesté. On lui a demandé de donner ses raisons ; il écrit une lettre qui est pire que son action ; quelques députés ont nié la vérité de ses assertions, et aujourd'hui que veut-on faire ? Le destituer ? Le censurer ? Non ; augmenter son salaire, élever sa position. Le ministre des finances ne peut espérer de passer ce crédit sans discussion. Je partage l'opinion de l'honorable député de Prince-Edouard (M. Platt) qu'il est regrettable que les plaintes au sujet d'une telle action ne viennent que d'un côté de la Chambre. C'est une question qui, ce me semble, intéresse toute la Chambre ; il me semble que cet officier a violé les libertés de la Chambre, et que les honorables membres de la droite devraient, avec les membres de la gauche, refuser de suivre le gouvernement dans l'approbation de cette conduite.

M. WILSON (Elgin) : Comme je l'ai déjà fait, je désire protester contre cette augmentation de salaire, et cela parce que je crois que si jamais une action a mérité la disgrâce, c'est la conduite suivie par M. Pope. Mais nous avons demandé mainte et mainte fois au gouvernement s'il était entré directement ou indirectement dans cette affaire ; on nous dit aujourd'hui que l'on ne doit pas discuter cette question. Je dis que si M. Pope a été conseillé par le gouvernement d'agir comme il a agi, ou s'il a suivi les instructions du gouvernement, je dis que le gouvernement devrait être assez courageux pour dire qu'il l'a conseillé et qu'il veut maintenant augmenter son salaire pour le récompenser. Il est tout probable que tel est le cas. Peut-être sommes-nous trop sévères envers cet homme, il ne faisait peut-être qu'exécuter l'ordre du gouvernement, suivre les instructions de ses supérieurs, et il veut maintenant avoir un meilleur salaire qu'auparavant. Cela en a bien l'air, car le gouvernement e-t encore sous l'impression que cet homme dans l'accomplissement de ce qu'il a fait, publiant les rapports concernant les amis du parti et enlevant à l'opposition toute chance de protester, a rendu un grand service au parti du gouvernement. Dans ce cas le gouvernement devrait payer ces services de sa propre bourse ; et s'il leur a été utile, il ne l'a pas été pour nous, et comme opposition on ne doit pas nous demander, ni au pays en général, de payer cela. M. l'Orateur, je dis que c'est une action honteuse de la part de cet homme et du gouvernement. Une action de ce genre devrait être condamnée par tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. Si la chose se réitére dans l'avenir, comment peut-on être certains que nos droits seront sauvegardés dans cette Chambre. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas eu le courage de prendre la responsabilité, car je crois maintenant qu'il est réellement responsable. Je répète que je suis prêt non seulement à voter contre cette augmentation, mais à censurer ceux qui ont conseillé une telle conduite à M. Pope.

M. MULOCK : Il reste un point que le gouvernement n'a pas éclairci. Les honorables députés se rappellent que lorsque cette question fut soulevée, le gouvernement déclara que le greffier serait probablement en état de donner une explication satisfaisante. Dans le cours du mois il a été fait une motion à l'effet de renvoyer la chose au comité des privilèges et élections, et le gouvernement demanda qu'auparavant le greffier eût l'occasion de donner ses explications. Le greffier a soumis à cette Chambre des explications qu'aucun député n'accepta comme conformes aux faits. Je suis parfaitement convaincu, d'après la preuve de l'officier-rapporteur, et des honorables députés, que cet officier a délibérément soumis à la Chambre des renseignements absolument faux. Il a donné des explications qui ne sont d'aucune valeur ; il

a voulu démontrer que tout ce qui est arrivé était purement l'effet du hasard, ce qui n'est pas du tout admissible. Puis le gouvernement connaissant ce qu'il connaît, étant la cause de ce qu'a fait cet homme, a réussi jusqu'à présent à éviter une enquête sur les faits concernant cette affaire. Le gouvernement est donc responsable. Cet homme n'est qu'un instrument entre leurs mains, et il a été forcé non seulement de violer son serment d'office, mais ensuite de rendre un faux témoignage à la Chambre. Ainsi donc je crois qu'à cette phase avancée de la session, si le gouvernement veut se laver de l'accusation qui pèse sur lui, et dire que c'est l'effet du hasard, que la chose soit renvoyée au comité ; que ceux qui connaissent les faits soient examinés sous serment, et attendons le résultat de telle enquête, pour améliorer la position du greffier. Si le gouvernement refuse cela ; si les honorables ministres disent à leurs partisans : vous ne devez pas raisonner mais voter comme on vous le dit, et approuver cet acte, si vous faites cela, j'aimerais à savoir où est l'indépendance du parlement ? Puis on s'est déjà plaint, et j'entends encore les plaintes des membres de la droite, se plaindre, en dehors de la Chambre, qu'ils ne sont pas libres de leur vote aujourd'hui.

Quelques DÉPUTÉS : Donnez les noms.

M. MILLS (Bothwell) : Ils sont légion.

Quelques DÉPUTÉS : Les noms, les noms.

M. MULOCK : Je puis les nommer. Vous-même, et l'honorable député de Vancouver (M. Gordon), j'en suis convaincu, n'êtes pas libres dans cette Chambre.

M. SHAKESPEARE : L'honorable député dit une fausseté.

M. MULOCK : Je félicite l'honorable député sur son indépendance, votant, comme il le fait, contre son propre pays chaque fois qu'il en a la chance, car on dit cela de lui.

M. SHAKESPEARE : Je nie cela.

M. MULOCK : L'honorable député peut nier —

Le PRÉSIDENT : Je ne crois pas que ce langage soit tolérable.

M. MULOCK : Très bien ; je ne violerai pas les règlements de la Chambre ; mais M. le Président, si cet honorable député —

M. GORDON : J'appelle l'honorable député à l'ordre. Il a parlé du député de Vancouver, est-ce de moi qu'il s'agit ?

M. MULOCK : Je suis excessivement content de voir que l'honorable député ne veut pas prendre la responsabilité de ce qu'a dit le dernier orateur.

M. GORDON : Non de ce que vous avez dit.

M. MULOCK : Je suis très content de voir que les honorables députés ne veulent pas se compromettre par leur vote, je ne dirai pas par leurs discours, car ils n'osent rien dire à l'appui de leur vote ; mais ils n'aiment pas qu'on les voie dans leur position. Maintenant, le ministre des finances dit à ses fidèles partisans de se lever et d'approuver l'action du gouvernement. Il leur demande d'approuver des choses qu'ils ne connaissent pas. Le ministre des finances demande aux membres de son parti d'approuver, avant de connaître les faits, la conduite d'un officier qui *prima facie* a violé son serment d'office. Eh bien, si les honorables messieurs sont assez peu soucieux de leurs devoirs envers le pays pour faire ce qu'on leur dit de faire contre leur jugement, je crois alors pouvoir dire —

Le PRÉSIDENT : Je crois que ce langage n'est pas dans l'ordre.

M. MULOCK : Je retire ce que j'ai dit, M. le Président, mais je regrette infiniment de ne pouvoir me rétracter. Au contraire, cette action et plusieurs autres, ont convaincu le pays, si non la Chambre, que le gouvernement, aujourd'hui,